

Lettre d'information

Vendredi 24 octobre 2025



Expulsion : trêve hivernale du 1er novembre 2025 au 31 mars 2026

Au cours de cette période de trêve hivernale de cinq mois, sauf exception, aucune expulsion ne peut être mise à exécution. Rappels sur les règles.

[Lire l'article](#)



Le délai de grâce : pour vous aider à faire face à vos dettes

Faire face à des dettes peut être un véritable casse-tête. Saviez-vous qu'il existe une solution pour souffler un peu ?

[Voir la vidéo](#)



Peut-on s'unir pour agir en justice quand on est plusieurs à subir le même dommage ?

L'action de groupe permet de faire poids face à l'entreprise et augmente les chances d'obtenir réparation. Comment ça marche ?



Comment éviter la surfacturation mobile pour un service non demandé ?

Vous découvrirez sur votre facture des achats facturés par votre opérateur, pour le compte d'autres prestataires : sonneries, jeux, SMS

surtaxés, micropaiements...
Comment réagir et que faire ?

Voir la vidéo

Voir la vidéo

[Fiches pratiques](#) | [Modèles de lettres](#) | [Simulateurs](#) | [Associations de consommateurs](#)

Institut National de la Consommation
76, avenue Pierre Brossolette
92240 MALAKOFF



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} car vous vous êtes abonné à la lettre d'information du site de l'Institut national de la consommation ([mentions légales](#)). Vous pouvez mettre fin à ces envois en cliquant sur le lien de désinscription situé au bas de ce mail. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition ou d'effacement de vos données en nous écrivant à l'adresse dpo@inc60.fr.

A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil.

[Se désinscrire](#)

© 2025 - Institut National de la Consommation